



## Compte-rendu de la réunion du groupe ornitho Rambouillet du 27 mars 2021

Lieu : par visio

Date : 27 mars 2021

Horaire : 18h-19h30

Présents : Anita Blasco, Agnès de Balasy, Jérôme Demeulle, Patrice Goudin, Jean Heim, Guy Keryer, Christian Letourneau, Rozenn Le Touze, Carole Malary Perez, Pierre Migot, Sylvie Plet, Catherine Ribout, Claire Rutherford, Pascal Sérusier.

Rédaction : Christian avec la contribution de Pascal.

Ordre du jour :

- 1- Suivi des RNR : IPAs sur celle des étangs de Bonnelles et dans celle du Val et Coteau de Saint-Rémy.
- 2- Enquête nationale busards-milans
- 3- Observatoire rapaces diurnes
- 4- Protection des busards
- 5- Enquête oiseaux marins nicheurs
- 6- Enquête ardéidés nicheurs
- 7- Huppe fasciée
- 8- Enquête limicoles et anatidés nicheurs
- 9- Atlas des oiseaux de France
- 10- Divers (biodiversité des cimetières)

### 1- Suivi des RNR

#### Etangs de Bonnelles

Cette année, il est prévu de refaire une campagne sur la réserve des étangs de Bonnelles. Sept points permettent de couvrir cette réserve. Deux passages sont à prévoir sur chaque point (1 passage en avril et 1 entre mi-mai et mi-juin). **Un premier passage est prévu le lundi 19 avril.** Deux à trois personnes peuvent accompagner le binôme initial.

#### Val et Coteau de Saint-Rémy

En 2019, la vallée de l'Yvette a subi des travaux de renaturation pour que la rivière retrouve son lit originel avec des méandres, en lieu et place d'un trajet rectiligne. La partie en réserve doit servir de

zone d'expansion des crues. Le parcours de l'Yvette dans la réserve est couvert par trois points d'écoute. Nous possédons donc de données chiffrées sur l'avifaune nicheuse avant travaux (2016), pendant travaux (2019). Avec Carole (PNRHVC), nous proposons de reconduire ces trois points annuellement pour suivre l'effet de cette renaturation sur l'avifaune au moins les premières années. Nous n'avions pas pu le faire en 2020 à cause du confinement mais nous l'envisageons cette année.

**Le premier passage est prévu le samedi 17 avril.** Le second est à faire entre la mi-mai et la mi-juin. Deux à trois personnes peuvent accompagner le binôme initial.

## 2- Enquête nationale milans et busards

Cette enquête prévue initialement sur deux ans (2019 et 2020) est prolongée d'un an. Elle a pour objectif de dégager les tendances d'évolution, d'estimer les tailles des populations nicheuses et d'affiner les aires de répartitions de cinq espèces : Milan royal, Milan noir, Busard cendré, Busard Saint-Martin et Busard des roseaux.

Elle repose sur le même protocole que les enquêtes précédentes (enquêtes rapaces de 2000 à 2002, enquête busards de 2010-2011) et de l'Observatoire rapaces diurnes : recenser l'ensemble des couples des carrés centraux de 25 km<sup>2</sup> des cartes IGN au 1/25000 et issus d'un tirage au sort. Chaque carré est recensé une fois au cours de l'enquête.

Concernant Rambouillet, les trois carrés habituels font partie du tirage mais seul le carré correspondant à la carte 1/25000 de Saint-Arnoult comporte des busards nicheurs. Aucun des carrés ne comporte de milans nicheurs.

2019 a permis de couvrir le carré de Saint-Arnoult (4 couples de Busard Saint-Martin).

Pour les autres carrés, il n'était pas prévu d'organiser de comptage collectif mais de rester vigilant sur la présence de busard.

En 2021, le carré de Rambouillet a été tiré dans le cadre de l'Observatoire des rapaces diurnes et une attention particulière sera donnée sur la présence de busards (cf. point suivant).

## 3- Observatoire rapaces diurnes

Cette année, la carte 2215o de Rambouillet a été tirée.

Ce carré a déjà été recensé par nos soins en 2000, 2008, 2012 et 2017. On profitera du suivi sur ce carré pour y rechercher le Busard Saint-Martin qu'on n'a jamais trouvé nicheur mais pour lequel des parades ont déjà été signalées dans le passé.

Voici les résultats qu'on avait obtenus les années précédentes :

| Année               | 2000 | 2008 | 2012 | 2017 |
|---------------------|------|------|------|------|
| Espèces             |      |      |      |      |
| Bondrée apivore     | 1    | 1    | 2    | 1    |
| Autour des palombes |      |      | 1    | 1    |
| Epervier d'Europe   | 1    | 1    | 2    | 1    |
| Buse variable       | 7    | 8    | 7    | 8    |
| Faucon crécerelle   | 3    | 5    | 3    | 1    |
| Faucon hobereau     |      | 1    | 1    | 1    |

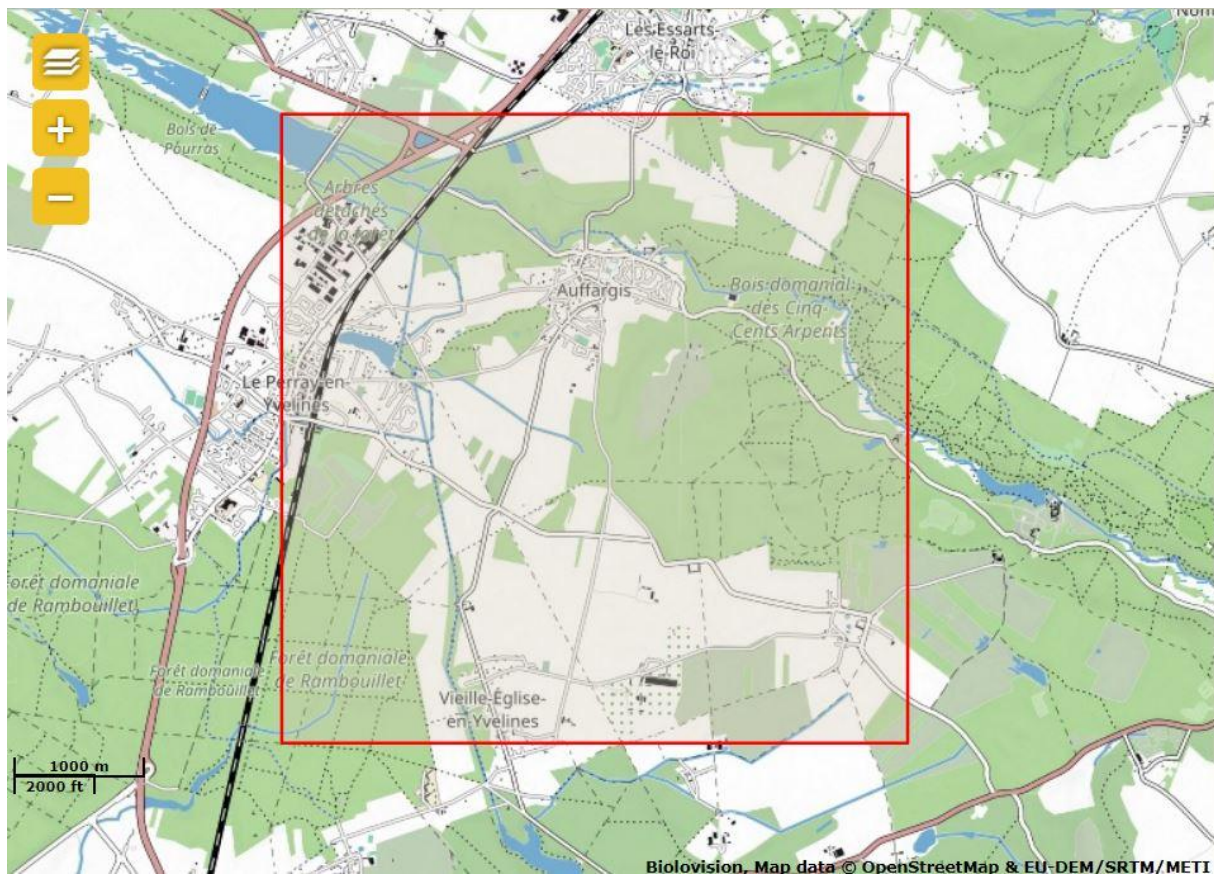


Figure 1 : localisation du carré Rapaces diurnes sur la carte de Rambouillet 22150.

Pour ce carré, je propose les dates suivantes de comptage collectif : **dimanche 18 avril ; samedi 8 mai ; samedi 5 juin**. Le comptage collectif demande à être disponible de 9h30 à 15h environ, mais avec la possibilité de ne venir que le matin ou que l'après-midi.

La convocation sera communiquée le week-end qui précède le comptage.

#### 4- Protection des busards

La commission agriculture de la LPO Île-de-France a décidé de développer la protection des busards nicheurs en milieu agricole en sollicitant la création de groupes spécifiques sur l'ensemble de la région. Il en existe déjà dans le Val-d'Oise, le nord-ouest des Yvelines, une partie de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

L'idée serait de créer un groupe spécifique pour le sud-Yvelines. Eric Grosso est prêt à rencontrer les groupes en création pour leur donner des conseils pratiques.

Les grands principes sont la recherche de nids à partir de mi-mai, l'identification des propriétaires des parcelles, définir la technique de protection à mettre en place en fonction du contexte et du calendrier des cultures, mettre en place protection dans la période qui va généralement de fin juin à mi-juillet.

Guy intervient déjà sur la protection des busards en Essonne et va voir de son côté s'il peut contribuer à la création de ce groupe.

## 5- Enquête nationale oiseaux marins nicheurs

L'enquête est prévue sur trois années de 2020 à 2022. Cela concerne les espèces dites marines mais dont certaines nichent aussi à l'intérieur des terres.

Sur Rambouillet, nous sommes concernés par le Grand Cormoran et la Mouette rieuse.

**Grand Cormoran** : la seule colonie connue a disparu depuis au moins 2018. Elle était commune avec une colonie de Hérons cendrés. Une visite du site en 2020 dans le cadre de cette l'enquête ardéidés (cf. point suivant) a confirmé sa disparition.

**Mouette rieuse** : deux colonies étaient connues historiquement : celle des étangs de Saint-Hubert (5 à 10 couples en 2009-2010 mais disparue depuis), et l'étang de Guiperreux (5 à 6 couples en 2009-2010). La colonie de Guiperreux a été visitée en 2020 et 11 couples ont pu être recensés. Il n'y a normalement pas nécessité de la recompter cette année.

## 6- Enquête nationale ardéidés nicheurs

L'enquête devait se dérouler en 2020 mais le confinement a perturbé les comptages. L'enquête est donc prolongée cette année.

Rambouillet n'est concerné que par le Héron cendré. Les comptages précédents, de l'année 2020 et ceux en cours pour 2021 pour cette espèce en nombre de couples sont listés dans le tableau qui suit :

| Site/Commune                                | Année | 2000 | 2007 | 2014 | 2020 | 2021 |
|---|-------|------|------|------|------|------|
| Angervilliers-91                            |       | 95   | 74   | 52   | 6    | 9    |
| Etang communal/Condé-sur-Vesgre             |       |      | 13   | 2    | 0    |      |
| Le Potelet/Dourdan-91                       |       |      |      |      | 8    |      |
| Epernon-28                                  |       | 4    | 4    | 6    | 8    |      |
| Etang du Château/Jouars-Pontchartrain       |       | 2    | 6    | 5    | 0    |      |
| Etang des Noës/le Mesnil-Saint-Denis        |       |      | 5    | 4    | 7    | 6    |
| Château des Mesnuls/les Mesnuls             |       |      |      | 1    | 0    |      |
| Etang de Saint-Hubert/le Perray-en-Yvelines |       |      |      | 6    | 1    | 1    |
| Le Moulin Tournay/Milon-la-Chapelle         |       |      | 1    | 2    | 0    |      |
| Les Noues/Mittainville                      |       |      |      | 7    | 2    |      |
| Etang du Brochet/Rambouillet                |       |      |      |      | 4    | 9    |
| Pré Joly/Saint-Forget                       |       |      |      |      |      | 15   |
| Totaux                                      |       | 101  | 103  | 85   | 36   |      |

Angervilliers : la colonie située précédemment dans la zone boisée du parc n'est plus active et une nouvelle colonie a été découverte près de l'étang en 2020, mais plus petite.

Dourdan : colonie découverte en 2016.

Epernon : le suivi de la colonie a été repris par l'OFB (Eure-et-Loir).

Milon-la-Chapelle : changement de propriétaire qui a remodelé l'étang et fait disparaître l'îlot où était installée la petite colonie.

Mittainville : comptage probablement incomplet en 2020 qu'il faudrait renouveler en 2021 avant la poussée des feuilles.

Rambouillet : colonie découverte en 2015. Elle a été recensée en 2020 et 2021 de l'extérieur du Domaine Présidentiel. Seuls les nids dans les arbres sont visibles et pas ceux installés au niveau de l'eau sur l'étang du Brochet.

Saint-Forget : colonie dans l'enceinte du parc du château de Dampierre, repéré lors du comptage WI en janvier 2021. Un transport de branche avait déjà été noté à destination du parc en 2014.

Sites non confirmés en 2020 : les Fontaines Bouillantes à Dourdan-91 (1 couple en 2018, 0 en 2020), l'ancienne abbaye de Port-Royal des Champs à Magny-les-Hameaux (1 couple en 2019, 0 en 2020).

## 7- Huppe fasciée

Informations de Pascal Sérusier.

### Suivi et emplacement des niohirs

L'état des lieux au 31 décembre 2019 :

Le suivi et emplacement des niohirs correspondait à **32 niohirs** différents.

L'état des lieux au 31 décembre 2020 :

1 nouveau niohir a été posé (en février 2020), soit **33 niohirs** effectivement en place.

### Etats des contacts

8 contacts sur 8 communes du sud-Yvelines.

Bréviaires (les) : 1 chanteur le 29 mai

Clairefontaine-en-Yvelines : 1 posé le 27 mai

Elancourt : 1 le 31 mai

Mesnuls (les) : 1 posé le 19 juillet

Milon-la-Chapelle : 1 le 9 août

Saint-Arnoult-en-Yvelines : 1 posé le 21 juillet

Saint Rémy les Chevreuses : 1 chanteur le 18 avril

Sonchamp : 1 en vol le 6 avril.

### Objectifs 2021 :

Suivi des observations.

## 8- Enquête nationale limicoles et anatidés nicheurs (LIMAT)

Cette enquête, coordonnée par la LPO et l'OFB, a pour but d'actualiser les connaissances sur les populations d'anatidés, foulque, limicoles et grèbes. Les espèces exotiques sont également concernées (Cygne noir, Bernache du Canada, Oulette d'Egypte, Canard mandarin, etc.). L'enquête est étalée sur deux ans.

Les espèces rares font l'objet de suivis spécifiques sur la base de recensements exhaustifs. L'Île-de-France n'est pas concernée par ces espèces.

Pour les espèces plus communes, les comptages sont réalisés selon une approche par échantillonnage de mailles de 500 mètres de coté. Un certain nombre de mailles ont été tiré sur l'ensemble de la France. Pour le sud-Yvelines, nous sommes en présence de 20 mailles LIMAT (500 x 500 m) répartis sur les deux mailles atlas (10 km x 10 km) de Rambouillet et Chevreuse.

Chaque maille LIMAT n'est à prospecter qu'une seule année. Sur chaque maille, il y a trois passages à faire (début avril, début mai et début juin). Chaque passage doit être espacé d'au moins 30 jours. Les prospections doivent être réalisées du lever du soleil jusqu'à 3 heures après, ou de 3h avant le coucher de soleil jusqu'au coucher. Chaque passage doit durer entre 20 mn et 1h30. Même sur les mailles à priori non favorables, il est impératif d'y rester au moins 20 mn.

La saisie des données se fait obligatoirement avec l'application Naturalist (qui nécessite un téléphone Android) sur laquelle a été développé un module LIMAT spécifique.

## 9- Atlas des oiseaux de France

Un nouveau projet d'atlas des oiseaux de France démarre dès ce printemps et pour trois ans de terrain. Il concerne à la fois les oiseaux nicheurs et les hivernants de métropole mais également les oiseaux d'Outre Mer. Les données de 2019 à 2024 seront prises en compte.

Un site web spécifique sera créé pour aider à la prospection et pour une restitution en ligne. Il permettra de visualiser l'avancement de l'atlas, de consulter la liste des espèces attendues (archives) et actuelles (2019-2024). Pour chaque maille (10 km x 10 km), il sera possible de télécharger des fiches terrain avec les contours de la maille.

La saisie des données se fera classiquement sur le site faune-france ou faune-iledefrance pour l'Île-de-France ou par l'application Naturalist.

Pour le sud-Yvelines, le groupe ornitho Rambouillet est concerné principalement par 9 mailles.

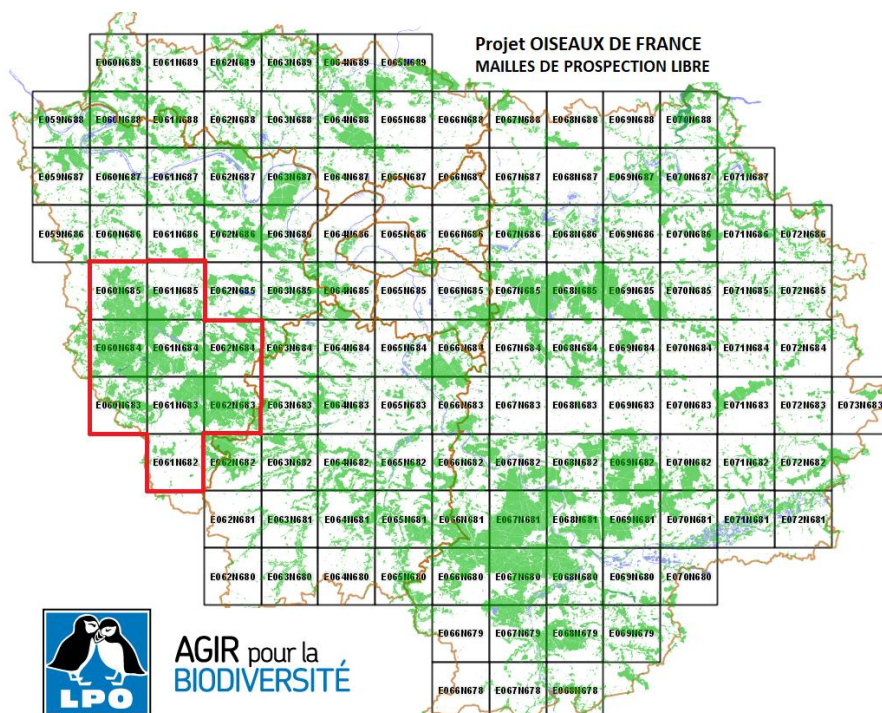


Figure 2 : les mailles atlas pour l'Île-de-France. Celles entourées en rouge sont celles qui concernent le groupe ornitho Rambouillet.

En plus du recueil habituel des indices de reproduction pour chacune des espèces, il est prévu des points d'écoute pour pouvoir estimer les effectifs des espèces communes. Cela consiste en 5 points

d'écoute (EPOC-ODF) sur chacune des mailles selon un plan d'échantillonnage, avec 3 passages dans le printemps. A chaque passage et sur chaque point, trois comptages successifs de 5 mn sont à réaliser. Il faut compter tous les oiseaux détectés et évaluer la distance entre l'oiseau et l'observateur.

Le tirage aléatoire des mailles se fait par année avec 10 mailles par département.

Un premier passage du 1<sup>er</sup> au 31 mars, un second du 1<sup>er</sup> avril au 8 mai et un troisième du 9 mai au 15 juin, avec au minimum 30 jours entre chaque passage. A faire entre 30 mn et 4 heures après le lever du soleil.

Certains points peuvent ne pas être accessibles (terrains privés, étangs). Dans ce cas, on peut décaler le point de quelques dizaines de mètres. En cas d'impossibilité, il y a des points de réserve en remplacement.

## **10- Divers**

### **10-1 Biodiversité des cimetières**

L'ARB lance une enquête sur la biodiversité des cimetières avec un volet avifaune fait en partenariat avec la LPO. Dans chaque cimetière étudié, il y aura des points d'écoute (1 à plusieurs selon la taille du cimetière) d'une durée de 5 minutes avec deux passages au printemps (selon protocole similaire au STOC : premier passage du 1<sup>er</sup> avril au 8 mai et second du 8 mai au 15 juin, avec 4 semaines d'intervalle minimum entre les deux passages, en matinée).

Dans notre secteur, deux cimetières sont concernés : Bonnelles et Choisel.

Christian se propose de les prendre en charge dans la seconde quinzaine d'avril pour le premier passage et peut se faire accompagner.